



**HAL**  
open science

# Anthropologie de la petite enfance réunionnaise et Histoire : le fil d'Ariane

Laurence Pourchez

► **To cite this version:**

Laurence Pourchez. Anthropologie de la petite enfance réunionnaise et Histoire : le fil d'Ariane. Revue historique de l'océan Indien, 2010, Enfance et jeunesse dans les pays du Sud-Ouest de l'océan Indien (XVIIIème - XXIème siècles), 06, pp.86-92. hal-03413760

**HAL Id: hal-03413760**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03413760>**

Submitted on 4 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Anthropologie de la petite enfance réunionnaise et Histoire : le fil d'Ariane

Laurence Pourchez  
Université de La Réunion

Par cet article, qui se présente à la manière d'un témoignage, je tenterai de monter ici toute l'importance de l'histoire pour la compréhension anthropologique d'une société, je montrerai les enjeux de cette connaissance « en profondeur » des choses et plaiderai pour une pluridisciplinarité, pour la nécessité du croisement des regards entre anthropologues et historiens. En effet, si l'étude de l'enfance constitue le fil d'Ariane qui permet de comprendre l'ensemble d'une société, ce fil ne peut être déroulé sans origine, sans s'ancrer quelque part.

### Une petite enfance réunionnaise

Depuis à présent près de vingt années, mes premières enquêtes sur ce sujet ayant été conduites en 1993, je m'intéresse à l'étude anthropologique de la première partie du cycle de vie, de la conception de l'enfant à la petite enfance, soit environ jusqu'à l'âge de trois ans, jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

Je m'intéresse notamment à différents aspects familiaux ou associés à la vie quotidienne, tels que la naissance<sup>196</sup>, l'alimentation<sup>197</sup>, les rituels (les cheveux maillés<sup>198</sup>, les sacrements chrétiens, hindous, les prières prononcées dans l'islam après la naissance d'un tout-petit, l'enterrement du placenta<sup>199</sup>), les soins du corps (les techniques du corps, comme les massages ou le façonnage du visage<sup>200</sup>, les toilettes conduites en milieu familial, l'importance accordée à certaines parties du corps comme le nombril), les conduites thérapeutiques (avec une recherche des logiques du corps, le traitement du corps biologique étant, comme nous l'a brillamment montré Doris Bonnet [1988], révélateur du corps social), la circulation des enfants<sup>201</sup>, voire les pratiques d'infanticides<sup>202</sup>. Mes enquêtes sont conduites auprès de quatre générations d'hommes et de femmes, la plus jeune de mes interlocutrice ayant 14 ans alors que la plus âgée avec laquelle j'ai travaillée, était, à l'époque de son décès en 1998, âgée de 103 ou 104 ans (selon que l'on considère son âge supposé réel et l'âge indiqué par la déclaration à l'état civil).

### Le fil d'Ariane : relire et relier

Mon titre, « Le fil d'Ariane », peut être interprété de plusieurs manières : dans la mythologie grecque, le fil d'Ariane sauva Thésée du Minotaure, en lui permettant de sortir du labyrinthe (lequel Thésée, détail intéressant, alors que nous nous trouvons dans une société créole, est lui-même un hybride, issu de l'union entre

---

<sup>196</sup> Pourchez, 2010a, à paraître

<sup>197</sup> Voir Pourchez, 2002b.

<sup>198</sup> Voir Pourchez, 2001, 2002.

<sup>199</sup> Pourchez, 2010b, à paraître.

<sup>200</sup> Voir Pourchez, 2007.

<sup>201</sup> Voir Pourchez, 2004a.

<sup>202</sup> Voir Pourchez et Tabuteau, 2004.

deux individus d'espère différentes, une femme et un taureau). Ce labyrinthe n'avait en effet qu'une seule entrée. Dans le cas des sociétés créoles, cette première interprétation est discutable : il ne me semble pas que l'on puisse se perdre dans les sociétés créoles ; bien que complexes, elles ne sont pas à assimiler à des labyrinthes, surtout à sortie unique. J'emploie donc ici l'expression « fil d'Ariane » tant pour l'acception qu'elle possède au sens propre dans le sens commun, celui d'un fil conducteur, que pour le sens qui lui est attribué dans les nouvelles technologies et notamment sur internet, celui d'un chemin d'accès qui aide à la navigation et à la localisation, relie et articule entre eux chacun des documents recherchés.

En effet, j'aurai également pu nommer cet article, *Relire* (la société créole réunionnaise) et *relier* (le tout). Car je m'intéresse aux rites de l'enfance et ils sont bien une clé qui permet tant de relier les différentes tranches de vie relevées par l'anthropologue, que de relire, au regard de l'importance des rites, du sacré, tous les éléments présents dans la société. En un mot, et comme l'ont montré, bien avant moi, Doris Bonnet (1988) chez les Mossi du Burkina, ou Jean Benoist à La Réunion (1993), le corps biologique, le traitement qui lui est réservé – que ce traitement soit thérapeutique ou rituel – est représentatif du corps social, révèle la société elle-même, ses logiques et ses cohérences, les dynamiques à l'œuvre.

De l'étude de la petite enfance, des rites de l'enfance, qu'il s'agisse des rites pratiqués à la naissance de l'enfant, tels le rite d'accueil ou l'examen du nouveau-né, les divers rites conjuratoires pratiqués par les familles en cas de circulaire du cordon, les rites de « finition » du corps du nouveau-né (Pourchez, 2007), ou du rituel dit des *sévé mayé*<sup>203</sup>, rasage du crâne de l'enfant, rite de passage assimilable à une naissance sociale, j'ai été amenée à explorer les divers états de la créolité, l'influence de ces états sur le concept de culture créole, sur la relation présente entre corps biologique et corps social. Par l'analyse de ces rites, c'est l'enjeu des gestes qui est envisagé, les raisons pour lesquelles certains peuvent être interprétés selon un rapport au sacré qui se situerait non, dans un contexte religieux unique, mais dans le cadre d'une société créole réunionnaise en construction permanente.

Mais pour avoir accès à ce fil d'Ariane, il y a un présupposé : partir du passé, de l'histoire afin de comprendre et d'interpréter le présent. Et ce détour par l'histoire doit se faire non seulement au regard de la société étudiée, par un travail de recherche historique complémentaire à la recherche anthropologique, mais aussi, au regard des travaux conduits hors de la société concernée par les recherches. Sans cet indispensable détour, l'anthropologue prend le risque de ne voir les choses qu'en superficie, de fausser l'interprétation de ses données, quand ce n'est pas pire. J'y reviendrai...

### Exemple : le corps de l'enfant

L'histoire est indispensable à l'anthropologie et dans une certaine mesure, comme l'ont montré les travaux de Jacques Gélis (1984), ou ceux de Françoise Loux et Marie-France Morel (1976), l'anthropologie éclaire l'histoire.

<sup>203</sup> Lire à ce sujet, Pourchez, 2002, réédition 2008 (à paraître), 2001.

Je prendrai deux exemples : celui des infanticides, pour lequel j'ai conduit, avec Jacques Tabuteau, spécialiste de l'histoire du droit, une recherche croisée (1984), celui du traitement du corps de l'enfant après la naissance.

### *Les pratiques infanticides*

Cette recherche s'appuie sur deux sources distinctes : le dépouillement et l'analyse de 13 dossiers pour infanticide recensés de 1848 à 1898 dans les archives judiciaires de l'île et concernant le secteur de Saint-Denis de La Réunion ; les témoignages d'une trentaine d'interlocutrices dont dix étaient âgées, à l'époque de l'enquête, de 75 à 100 ans. Les entretiens ayant été conduits dans le cadre de la préparation de ma thèse de doctorat consacrée à une *Anthropologie de la petite enfance en société créole réunionnaise*<sup>204</sup>. A ces entretiens sont venus s'ajouter les témoignages de médecins généralistes ainsi que de religieux présents dans le secteur étudié.

Les dossiers ont été analysés selon les critères suivants : personnes inculpées, date du jugement, lieu des faits, âge de la personne inculpée, profession, circonstances de la découverte du corps, âge et statut (baptisé ou non) de l'enfant lors du décès, peine prononcée. La lecture des dossiers révèle en premier lieu 15 inculpations féminines et 7 inculpations masculines. Les mères des enfants décédés sont, quels que soient les faits, les premières accusées. Leur mise en cause est, dans sept cas, accompagnée de celle du père de la victime. Un des dossiers mentionne l'inculpation des ascendants de la mère (grand-père et grand-mère du nourrisson décédé). Les deux condamnations prononcées le sont envers des femmes.

Deux condamnations sont prononcées, l'une en 1892, de deux ans de prison, à l'encontre de Marie Yams<sup>205</sup>, la seconde en 1893 envers Elisabeth Essob<sup>206</sup> qui purge une peine d'un an d'emprisonnement (dont trois mois de préventive). Les autres dossiers font mention, soit d'un classement de l'affaire<sup>207</sup>, soit d'acquiescement, soit d'une mise sous mandat de dépôt sans que celui-ci soit suivi d'une condamnation<sup>208</sup>.

Les jugements rendus sont, au regard de la loi, assez surprenants : le code pénal de 1810 prévoit la réclusion criminelle pour celle qui avorte et différencie la « suppression d'enfant », effectuée avant l'inscription du nouveau-né sur les registres de l'état civil (alinéa 1), de l'infanticide pratiqué sur ce lui « dont la naissance est devenue notoire, lorsque l'accouchement n'a pas été clandestin, et a eu lieu au domicile de personnes connues qui lui ont donné leurs soins, et ont contribué à leur nourriture pendant un espace de huit jours, laps de temps constaté par la déclaration du jury » (alinéa 2, 1837).

De plus, l'article 300 du code pénal définit, pour le crime d'infanticide, une peine plus forte que pour le meurtre de toute autre personne<sup>209</sup>. Or, sur les 13 procès recensés, (11 pour infanticide, 2 pour suppression d'enfant), seuls deux réclusions sont prononcées, l'une, en 1892, à l'encontre de Marie Yams<sup>210</sup>, l'autre de un an envers Elisabeth Essob<sup>211</sup>.

<sup>204</sup> Thèse de doctorat d'anthropologie soutenue à l'EHESS, sous la direction de Mme Suzanne Lallemand, janvier 2000.

<sup>205</sup> Archives départementales de La Réunion, ADR 2 U 321.

<sup>206</sup> ADR 2 U 326.

<sup>207</sup> Inculpation pour infanticide de Louise Antoinette Soguet, affaire jugée en 1848, ADR 2 U 88.

<sup>208</sup> Inculpation pour infanticide de Cerneaux Clémence et Denis Pierre, en octobre 1863, ADR 2 U 172.

<sup>209</sup> Code Pénal. Nouveau code pénal, ancien code pénal. Paris : Dalloz, 1995-96, pp. 1800-1801.

<sup>210</sup> Référence archives départementales 2U321, session d'octobre 1892.

<sup>211</sup> Référence archives départementales 2U326, session de juillet 1893.

Mais certains indices apparaissent, signes de comportements, de représentations, qui pourraient venir expliquer les jugements rendus : dans les deux cas, ces femmes ont porté atteinte à l'intégrité du corps de l'enfant (le bébé de Marie Yams a été retrouvé démembré, celui d'Elisabeth Essob avec la jambe entaillée). Un autre détail se retrouve dans les deux dossiers : dans les deux cas, l'enfant, (ou des parties de son corps), est retrouvé sous une grosse pierre, de même que le placenta. Au regard de l'anthropologie, les peines prononcées prennent un sens.

Les hypothèses proposées dans l'article intitulé « Infanticide et représentation de la vie à La Réunion : une approche croisée », sont le fruit de la confrontation entre deux méthodologies distinctes : la recherche ethnologique de terrain d'une part, l'analyse de textes juridiques et de dossiers issus des archives judiciaires, d'autre part. Elles se situent donc sur un axe triple, historique, juridique et anthropologique. Il s'agit de montrer que les pratiques infanticides décrites dans les dossiers d'archives analysés sont le reflet de représentations du corps et de la vie qui ont été – et sont encore en partie – celles d'une partie de la population de l'île de La Réunion ; d'éclairer les peines prononcées au regard de ces conceptions.

La clémence de la justice semble rendre compte des données anthropologiques relevées lors de mes recherches doctorales, notamment les propos de mes interlocutrices les plus âgées : certains dossiers sont, de ce point de vue, tout à fait éloquent. Ils révèlent la confusion entre enfant vivant, bébé mort-né ou faible, quand le nouveau-né n'est pas purement et simplement considéré comme une boule de sang, donc embryon non encore parvenu au stade humain. En outre, si la vie physique de l'enfant était, selon les représentations traditionnelles, censée commencer vers quatre mois de grossesse, il n'était pas réellement considéré comme vivant tant qu'il n'était pas inscrit sur les registres de l'Etat civil, né et baptisé. Henriette, née en 1899, rapporte à ce propos que, jadis, dans les Hauts, comme il n'y avait pas de route et que toute descente dans les Bas était une véritable expédition, parfois, les pères ne déclaraient leurs enfants à l'Etat civil que deux par deux, ou trois par trois, après s'être assurés de leur capacité de survie.

Le dialogue entre droit et anthropologie nous permet d'expliquer la position des juges : celle-ci semble étonnamment proche des représentations populaires de l'époque. Quoi de plus normal, s'agissant d'une juridiction populaire où les jurés avaient voix prépondérantes ? Les condamnations prononcées sont en effet le reflet de cohérences présentes dans la population de l'époque, de logiques liées au corps. Elles sont associées à la manière dont chacun envisageait le début de l'existence : le nouveau-né n'était véritablement considéré comme vivant qu'une fois déclaré et baptisé, ce qui supposait, dans des cas de grande détresse ou de misère avérée, la possibilité de le faire disparaître. C'est ici, en fait, toute la question du droit, de l'application du droit et de son adaptation selon les contextes et les époques qui est posée.

Et à bien y regarder, cette situation réunionnaise que nous venons d'examiner, est-elle si différente de ce qui se passait en France à la même époque ?

### *Les soins du corps*

Le point commun aux différentes études conduites est sans doute le lien très étroit qui relie, dans la plupart des sociétés, la naissance et la mort. Celui-ci est souligné pour le contexte de la France traditionnelle par F. Loux et M. F. Morel (1976) et est associé à l'importance du taux de mortalité infantile présent dans les

zones rurales françaises jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enfant est, à la naissance, présenté comme un être inachevé encore relié à l'au-delà, il ne sera un individu à part entière qu'une fois achevés les différents processus de maturation de son corps, d'intégration à la société qui l'a vu naître. Divers indices, explicatifs des pratiques infanticides, émergent alors : ce sont, au travers des risques encourus par l'enfant, des soins qui lui sont prodigués à la naissance, les représentations du début de la vie, du nouveau-né lui-même qui s'affichent.

Après la naissance, le corps de l'enfant demeure, même aujourd'hui, l'objet d'attentions particulières : on le masse, on le façonne, on le termine en faisant absorber au tout petit une tisane destinée à évacuer le *méconium*, donc à le séparer de sa mère, de ce qui, en lui restait de sa mère<sup>212</sup>.

Il y aurait possibilité de rapprocher ce type de conduite d'autres du même type observables notamment en Afrique, à Madagascar, en Indonésie (qui a, comme on le sait, des liens avec Madagascar)... et d'en déduire que la société réunionnaise est une société malgache, ou africaine... voire indonésienne, et quelques analyses malheureuses de ce type ont été publiées sur la société réunionnaise dans lesquels on peut lire « Comme en Afrique... comme à Madagascar... ou comme en Inde » toutes les 10 lignes quand ce n'est pas davantage encore. Ce type d'approche, généralisatrice et réductrice, ne prend pas en compte la complexité culturelle<sup>213</sup> présente à La Réunion.

Sauf que : à lire les travaux des historiens et de certains anthropologues qui se sont intéressés aux enfants dans l'ancienne France, notamment ceux de Catherine Rollet (2001), de Jacques Gélis (1984), ceux de Didier Lett et de Marie France Morel (2006), de Mireille Laget (1982) sur l'accouchement et les techniques du corps, on s'aperçoit de la grande proximité entre nos pratiques supposées être exclusivement malgaches ou africaines et les pratiques décrites... Non qu'il n'y ait pas de liens entre La Réunion et les zones géographiques d'où étaient originaires les premiers Réunionnais, mais dans sa contribution visuelle à l'ouvrage intitulé *Du soin au rite dans l'enfance* (Lallemand, 2007), Suzanne Lallemand nous donne une autre explication possible : une grande partie des sociétés de la planète, fussent-elles africaines, malgaches, indonésiennes ou... réunionnaise, ont été soumises à la colonisation et à l'influence de la puériculture qui accompagnait cette colonisation. Ces normes de puériculture se sont imposées, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur toute la planète, remplaçant pour partie, voire totalement en certains endroits (comme chez les Bataks de Sumatra dont elle observe et décrit les pratiques), les conduites préexistantes, ce qui pourrait porter à croire que l'emballage compact des bébés est une conduite indonésienne ou qu'il est « traditionnel », au Burkina Faso, de recouvrir les bébés de plusieurs épaisseurs de layette.

Analysant ce qu'elle observait et comparant les conduites indonésiennes à celles de l'ex-occupant hollandais, Suzanne Lallemand s'est aperçue que ce qui était présenté comme les techniques traditionnelles de soin du corps des bébés indonésiens n'était en fait que la technique de puériculture qui avait été présente dans la Hollande du XIX<sup>e</sup> siècle, cette même technique de puériculture ayant disparu de Hollande dans les années 1930. La technique a été importée par les nurses hollandaises qui ont transmis leur savoir en l'imposant aux mères Bataks.

<sup>212</sup> Voir à ce sujet, Pourchez, 1999.

<sup>213</sup> Au sens de Ulf Hannez, 1992.

La « lecture » des conduites réunionnaises au regard des travaux de Jacques Gélis<sup>214</sup> nous montre un phénomène similaire : outre certains apports certainement liés aux origines des habitants de l'île (et communs et présents dans à peu près toutes les aires géographiques de la planète), les conduites actuelles des femmes demeurent fortement influencées par les techniques de puériculture qui ont été jadis importées dans l'île. Les femmes se sont approprié ces techniques, et alors que les techniques initiales se transformaient et disparaissaient, il y a eu une appropriation et une dissimulation de ce nouveau « patrimoine ».

### **L'invention de la tradition**

Nous retrouvons ici un phénomène bien connu des anthropologues et parfaitement décrit par Eric Hobsbawm et Terence Ranger (1983) : l'invention de la tradition. On le voit, sans cette connaissance du passé, toute dérive est possible et Hobsbawm et Ranger donnent l'exemple du tartan, considéré comme faisant partie du « patrimoine » écossais, alors qu'il n'a rien de traditionnel et est d'importation très récente...

### **Inventer une « tradition » réunionnaise**

Les dérives peuvent être plus graves. Ainsi, la méconnaissance de l'histoire d'un site situé à La Rivière des Pluies, site qui était un cimetière d'enfants non baptisés, a conduit une association culturelle, par ailleurs tout à fait honorable, à profaner ce cimetière (ses membres ne savaient pas que l'abandon apparent n'était qu'apparent et qu'il contenait des tombes) à rebaptiser cimetière des esclaves alors que le même terrain (et là l'histoire est indispensable à l'anthropologie) a été donné par la famille qui le possédait à l'évêché après l'abolition de l'esclavage... ce que des documents historiques, comme de nombreux témoignages oraux attestent.

On ne joue pas avec l'Histoire, on ne l'invente pas, pas plus qu'on ne peut jouer avec l'anthropologie.

Ainsi, l'histoire, la recherche historique, souvent est à l'origine du fil d'Ariane, permet de mieux comprendre les données anthropologiques recueillies.

*Laurence Pourchez est MCF HDR en anthropologie (Etudes créole  
à l'Université de La Réunion  
laurencepourchez@yahoo.fr*

### **Références bibliographiques**

- BENOIST, Jean, *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, PUF, 1993.  
 BONNET, Doris, *Corps biologique, corps social*, Paris, ORSTOM, 1988.  
 BONNET, Doris, POURCHEZ, Laurence (éds.), 2007, *Du soin au rite dans l'enfance*, ERES.  
 (14 contributions et 11 films ethnographiques contenus dans le DVD vidéo accompagnant l'ouvrage), ERES / IRD.  
*Code Pénal. Nouveau code pénal, ancien code pénal*, Paris, Dalloz, 1995-96.  
 HOBSBAWM, Eric, RANGER, Terence, *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.  
 GELIS, Jacques, *L'arbre et le fruit*, Paris, Fayard, 1984.

<sup>214</sup> 1984, *op. cit.*

- LALLEMAND, Suzanne, « Les soins du corps chez les Bataks de Sumatra », film ethnographique, 15 mn, in DVD Vidéo, *Du soin au rite dans l'enfance*, Doris Bonnet, Laurence Pourchez, (éds.). Paris : ERES / IRD, 2007.
- LAGET, Mireille, *Naissances : l'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, 1982.
- LETT, Didier, MOREL, Marie-France, *Une histoire de l'allaitement*, Paris, La Martinière, 2006.
- LOUX, Françoise, MOREL, Marie-France, « L'enfance et les savoirs sur le corps », *Ethnologie française*, 1976, 6(3/4), p. 309-324.
- POURCHEZ, Laurence, « Tanbav, Sens et étiologie d'une maladie infantile à l'île de La Réunion », *Sciences Sociales et Santé*, 1999, vol.7, septembre, p. 5-27.
- POURCHEZ, Laurence, « Les sévè mayé de l'enfant réunionnais : marquage ethnique ou trait de créolisation ? », *Paradoxes du métissage*, J. L. Bonniol (ed.), Paris, CTHS, 2001, p. 183-196.
- POURCHEZ, Laurence, *Grossesse, naissance et petite enfance en société créole*, Paris, Karthala, 2002a.
- POURCHEZ, Laurence, « Les dangers de l'allaitement maternel à La Réunion », *Allaitements en marge*, D. Bonnet, M.F. Morel, C. Legrand-Sébille (éds.), Paris, L'Harmattan, 2002b, p.47-68.
- POURCHEZ, Laurence, 2004a, « Adoption et fosterage à La Réunion : du souci de préserver les équilibres sociaux », *De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes*, I. Leblic, Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2004a, p. 16. 30.
- POURCHEZ, Laurence, 2007, « Le façonnage du visage et le bandage du tronc de l'enfant à l'île de La Réunion : soins, rites ou marquage identitaire ? », in *Du soin au rite dans l'enfance*. Doris Bonnet, Laurence Pourchez (éds.). ERES, 2007, p. 44-58.
- POURCHEZ Laurence, « Les matrones réunionnaises. Eléments du folklore local ou actrices de l'évolution des conduites familiales et biomédicales liées à la grossesse et à la naissance? », in *Les matrones dans les sociétés industrialisées*, Pascale Hancart (ed.). Paris : Karthala, à paraître, 2010a.
- POURCHEZ Laurence, 2010b, « Le père, la mère, l'enfant et ses doubles à l'île de La Réunion », à paraître, *Le père, la mère, l'enfant*, Michel Dugnat (ed.). Paris : ERES.
- POURCHEZ Laurence, TABUTEAU Jacques, 2004, "Infanticide et représentation de la vie à La Réunion : une approche croisée", *Ethnologie française*, 04, 2004, pp.689-697.
- ROLLET Catherine, 2001, *Les enfants au XIXème siècle*. Paris : Hachette.